Document generated on 04/16/2024 9:31 p.m.

Documentation et bibliothèques

DOCUMENTATION BIBLIOTHÈQUES

L'École de Bibliothécaires (1937-1962) : discours et formation
The École de Bibliothécaires (1937-1962): Position and Training
La Escuela de bibliotecarios (1937-1962): discurso y formación

Cynthia Delisle and Réjean Savard

Volume 44, Number 4, October–December 1998

La lecture publique au Québec : évolution et discours

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1032823ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1032823ar

See table of contents

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Delisle, C. & Savard, R. (1998). L'École de Bibliothécaires (1937-1962) : discours et formation. *Documentation et bibliothèques*, *44*(4), 151–165. https://doi.org/10.7202/1032823ar

Article abstract

During its existence, the first French-speaking library school in North America, the École de Bibliothécaires, issued more than 700 diplomas, including 134 bachelor degrees. This article describes the difficulties encountered by the school's staff. Using the documents written at that time, the authors analysed the school's objectives and curriculum. They identifed the visions held by the librarian and the library as portrayed in these documents. They also highlight the important contributions of the school's promotors, whose efforts allowed the profession to develop in Québec.

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

L'École de Bibliothécaires (1937-1962) : discours et formation

Cynthia Delisle
Consultante
Centre d'expertise et de veille Inforoutes et Langues (CEVEIL)

Réjean Savard[1]
Professeur titulaire
École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI)
Université de Montréal

Première école francophone de bibliothéconomie en Amérique du Nord, l'École de Bibliothécaires a délivré, durant son existence, plus de 700 diplômes dont 134 baccalauréats en bibliothéconomie. L'article décrit les difficultés rencontrées par les principaux intervenants de cette École. Se basant sur les documents d'époque, il analyse également les objectifs poursuivis par l'École de même que les cours qui y ont été donnés. À partir de ce discours, les auteurs tentent de dégager les principales visions du bibliothécaire et de la bibliothèque qui ont été véhiculées. En conclusion, ils saluent la contribution importante des différents promoteurs de cette École, dont le combat sans répit a permis à la profession de se développer au Québec.

The École de Bibliothécaires (1937-1962) : Position and Training

During its existence, the first French-speaking library school in North America, the École de Bibliothécaires, issued more than 700 diplomas, including 134 bachelor degrees. This article describes the difficulties encountered by the school's staff. Using the documents written at that time, the authors analysed the school's objectives and curriculum. They identifed the visions held by the librarian and the library as portrayed in these documents. They also highlight the important contributions of the school's promotors, whose efforts allowed the profession to develop in Québec.

La Escuela de bibliotecarios (1937-1962) : discurso y formación

Primera escuela en lengua francesa en Biblioteconomía de América del Norte; en ella se diplomaron, a lo largo de su existencia, más de 700 alumnos, entre los cuales 134 recibieron el título de primer nivel universitario en Biblioteconomía. El artículo describe las dificultades que experimentaran los principales participantes de esta Escuela. A base de documentos históricos, analiza asimismo los objetivos buscados por la Institución y los cursos que se dictaron. A partir de este discurso, los autores tratan de extraer las principales visiones del bibliotecario y de la biblioteca que se transmitieron. En conclusión, aclaman la contribución importante de los diversos promotores de esta Escuela, cuyo combate sin tregua permitió que la profesión se desarrollara en Quebec.

N'a-t-on pas déjà déclaré au sujet de la tâche de bibliothécaire que c'était « un beau métier qu'on n'apprenait plus » ?

Marie-Claire Daveluy,
cofondatrice de
l'École de Bibliothécaires

Au commencement : la petite histoire et les acteurs

C'est en 1937 que naquit l'École de Bibliothécaires, vénérable ancêtre de l'actuelle École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. L'histoire débute au mois de mars de cette année-là, lorsque de jeunes ecclésiastiques lancent une revue bibliographique dénommée *Mes Fiches*. Éprouvant certaines difficultés de catalogage, ils sont amenés à entrer en relation avec la bibliothécaire de la Bibliothèque Municipale de Montréal responsable du catalogue de cette institution, Marie-Claire Daveluy. Celle-ci décrit ainsi l'entretien « historique » qui marqua, en quelque sorte, l'acte de naissance de l'École de Bibliothécaires :

> *Un jour, un problème de catalogage, de caractère exclusivement technique, fut exposé à une bibliothécaire de la Municipale par l'actif et compétent rédacteur de Mes Fiches, le R.P. Paul-Aimé Martin, de la Congrégation de Sainte-Croix. La discussion du problème donna soudain un tour inattendu à l'entretien. On se prit à parler de la nécessité d'une formation professionnelle pour nos bibliothécaires et nos bibliographes du Canada français ; de l'urgence qu'il y aurait à organiser au plus tôt un enseignement sur la matière. La bibliothécaire-consultante laissa parler son cœur et révéla un projet qu'elle cultivait et préconisait depuis tout près de vingt ans, et qui avait trait justement à*

1. Les auteurs remercient Marcel Lajeunesse, professeur titulaire de l'EBSI ainsi que le père Paul-Aimé Martin, c.s.c., cofondateur et secrétaire de l'École de Bibliothécaires pour leurs commentaires apportés à la version préliminaire de cet article.

CLOTURE DES COURS DE BIBLIOTECHNIE DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

L'école de bibliothécaires de l'Université de Montréal a terminé hier la deuxième session de ses cours, qui se donnent en la bibliothèque municipale. On en voit sur la photographie ci-dessus, groupés devant la bibliothèque, quelques-uns des professeurs, des élèves réguliers et des auditeurs libres. Sur la première rangée, on remarque, le R.P. EMILE DEGUIRE, c.s.c., secrétaire général; M. AEGIDIUS FAUTEUX, directeur de l'école, Mlle MARIE-CLAIRE DAVELUY, directrice des cours, M. JOSEPH BRUNET, Mlles JULIETTE CHABOT, LAURETTE TOUPIN, BLANCHE THERIAULT, CECILE LAGACE, THERESE DESROCHERS, et au second plan, le R.P. BOILEAU.

Photo de la première promotion de l'École de Bibliothécaires parue dans La Presse *du 23 juillet 1938. Notez le titre qui lui a été donné.*

cette diffusion en langue française du savoir bibliothéconomique parmi les intellectuels du Québec. Le R.P. Martin, un apôtre fervent du livre, sortit ce matin-là de la Bibliothèque Municipale, en emportant, en plus d'une solution du problème technique posé, des convictions nouvelles, et un projet d'enseignement universitaire qu'il fallait à tout prix essayer de réaliser. (Daveluy 1940b, 14)

Après cette rencontre, les événements se bousculent: les deux instigateurs du projet gagnent à leur cause le père Émile Deguire — lui aussi de la Congrégation de Sainte-Croix — ainsi qu'Ægidius Fauteux, le conservateur de la Bibliothèque Municipale; tous les quatre ont ensuite un entretien fort encourageant avec le recteur de l'Université de Montréal. Le 13 mai 1937 marque officiellement la fondation de l'École de Bibliothécaires qui est immédiatement annexée à l'Université de Montréal:

> [...] *le Canada français cessait de regarder avec mélancolie les autres pays du monde, se nommassent-ils l'Afrique du Sud, la Bulgarie, la Finlande, le Brésil, la Chine. Comme ces nations, il comptait maintenant un enseignement technique organisé autour de ses dépôts de livres, en faveur de ses bibliothécaires en quête de compétence professionnelle.* (Daveluy 1940b, 15)

Tableau 1 : Chronologie de la direction de l'École de Bibliothécaires

DIRECTION	DIRECTION DES ÉTUDES
Ægidius Fauteux (1937-1941)	Marie-Claire Daveluy (1937-1943)
Léo-Paul Desrosiers (1941-1958)	Joseph Brunet (1943-1954)
Joseph R. Leduc (1958-1961)	Joseph R. Leduc (1954-1961)

Suite à ce rappel historique fort succinct, si on regarde un peu plus en détail les acteurs impliqués, on constate que l'École est née de la mise en commun des efforts de quatre personnalités représentatives de leur époque, unies par un intérêt conjoint et profond pour la « cause des bibliothèques ». Certaines d'entre elles imprimaient leur marque sur le paysage intellectuel et culturel du Canada français depuis des décennies, d'autres se distingueraient dans les années à venir. Toutefois, si l'appui du père Deguire (alors supérieur du Scolasticat Sainte-Croix et futur supérieur du Collège de Saint-Laurent) et surtout celui d'Ægidius Fauteux (intellectuel de prestige, à la fois historien, avocat et journaliste) furent sans doute déterminants pour l'établissement et le maintien de l'École, il n'en demeure pas moins que celle-ci constitue essentiellement l'œuvre de Marie-Claire Daveluy et, à un moindre niveau, celle du père Martin. Marie-Claire Daveluy, diplômée de l'École de McGill, future docteure *honoris causa* de l'Université de Montréal, bibliographe, bibliothécaire, écrivaine et historienne de renom fut, sans conteste, la fondatrice principale. Soixante et un an plus tard, le père Martin lui rendra hommage en la qualifiant de « cheville ouvrière de l'École »[2]; également à l'origine, en bonne partie, de la fondation de l'ACBI[3] en 1943, elle reste une des figures marquantes des origines de la profession au Québec: « *En ce qui concerne la bibliothéconomie, le Canada français lui doit*

2. Entrevue avec le père Paul-Aimé Martin, c.s.c., le 22 avril 1998.

3. L'Association canadienne des bibliothèques d'institutions (ACBI) deviendra l'Association canadienne des bibliothèques catholiques (ACBC) en 1945, puis l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF) en 1948 et enfin, l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) en 1974.

son essor.» (Morisset 1977, 417). Quant au père Martin — âgé de 20 ans à peine lorsqu'il fonda *Mes Fiches* et l'École de Bibliothécaires — il devait par la suite créer les Éditions Fides en 1940 (du reste, le secrétariat de l'École de Bibliothécaires fut longtemps situé dans l'immeuble de Fides), participer à la création de l'ACBI et, enfin, organiser la revue spécialisée *Lectures* en 1946. En 1947, à l'occasion du dixième anniversaire de l'École de Bibliothécaires, l'Université de Montréal lui décerna un doctorat *honoris causa* en bibliothéconomie. Dans la sphère des bibliothèques de cette époque, l'importance et le rayonnement des activités et des prises de position de Marie-Claire Daveluy et du père Martin demeurent incontestables.

Tableau 2 : L'École de Bibliothécaires : quelques points de repère

1937	Lancement de la revue *Mes Fiches* (1er mars)
	Fondation de l'École de Bibliothécaires et annexion à l'Université de Montréal (13 mai)
	Début de la première série de cours (12 juillet)
1945	Introduction du baccalauréat et du diplôme technique supérieur
1947	Fêtes du 10e anniversaire de fondation de l'École : l'Université décerne des doctorats en bibliothéconomie et en bibliographie à titre honorifique au père Martin et à Joseph Brunet
1954	Incorporation de l'École de Bibliothécaires (7 juin)
1961	Passage de l'École sous l'entière autorité de l'Université de Montréal

Le cheminement

Une fois créée, l'École de Bibliothécaires fut mise sur pied rapidement : deux mois à peine après la fondation avait lieu la première série de cours, qui débuta le 12 juillet 1937, à la Bibliothèque Municipale de Montréal[4], avec une équipe de 13 enseignants et une assistance de quelque 80 personnes des deux sexes[5]. Conduisant au « diplôme de bibliographie et de bibliothéconomie », ces cours se donnèrent tout d'abord en deux sessions d'été consécutives : trois semaines en 1937 et les trois autres durant l'été suivant, avec une moyenne de cinq ou six heures de leçons chaque jour. L'accueil fut des plus enthousiastes, stupéfiant le directeur lui-même :

> *« [Depuis longtemps] je n'ai cessé d'être en butte aux instances d'un grand nombre de personnes qui réclamaient une école de bibliothécaires et qui me demandaient de m'en charger, l'Université de Montréal ne pouvant pas, dans les circonstances, en prendre l'initiative.*
>
> *« J'ai longtemps hésité, ne me souciant pas de former des bibliothécaires dans un pays où il n'y a pas de bibliothèques, mais, de guerre lasse, j'ai fini par me rendre. [...] j'ai été étonné moi-même de l'enthousiasme avec lequel nos leçons ont été suivies. »* (Fauteux 1938)

Parallèlement aux cours d'été, l'École inaugurait, à l'automne de 1938, un cours régulier d'une année dispensé dans des conditions propres à accommoder une clientèle qui, en bonne partie, occupait déjà un emploi : cours de fin d'après-midi, cours du soir, cours du samedi. Des sessions d'été furent également tenues, à l'occasion, dans les villes de Trois-Rivières et de Sherbrooke.

Ce premier programme dispensé par l'École était un « diplôme élémentaire » : toute personne ayant passé quelques années en classe pouvait prétendre s'y inscrire. À partir de 1945, l'École offrit également un « baccalauréat en bibliothéconomie et en bibliographie » et un « diplôme technique supérieur de bibliothéconomie et de bibliographie », grades réservés respectivement aux candidats possédant le baccalauréat ès arts et à ceux ayant le baccalauréat de rhétorique.

L'École s'incorpora en 1954 afin de faciliter son intégration aux structures de l'Université de Montréal. En 1961, elle passa enfin sous l'entière juridiction de celle-ci, prenant par la même occasion le nom d'« École de Bibliothéconomie ». Entre 1937 et 1962, durée de son existence active, l'École de Bibliothécaires aura décerné 720 parchemins, soit 134 baccalauréats, 41 diplômes techniques supérieurs, 28 attestations et 517 diplômes de bibliographie et de bibliothéconomie.

Une des caractéristiques majeures de l'histoire de l'École de Bibliothécaires, qu'il faut absolument mentionner tellement elle est frappante, est la précarité de ses ressources matérielles. Tout au long de son histoire, l'École souffrit de « plaies d'argent » aussi sévères que chroniques. Elle fut toujours, en ce qui concerne son financement, au centre d'un cercle vicieux où l'Université et le gouvernement provincial se renvoyaient sans cesse la balle. D'une part, il semble que le gouvernement québécois ait été beaucoup moins prompt que ses homologues des autres provinces ou des divers États américains à financer ses écoles de bibliothéconomie (plus spécifiquement l'École de Bibliothécaires) ; d'autre part, le statut d'école annexée de l'École de Bibliothécaires lui interdisait d'espérer autre chose de son *alma mater* qu'un entérinement des décisions administratives et le prêt annuel d'un amphithéâtre lors de la collation des grades. L'Université réservait ses subventions et ses locaux à ses écoles affiliées, et l'École, en dépit de tentatives répétées, ne parvint jamais à obtenir ce statut. En outre — et contrairement à l'École de bibliothéconomie de McGill — l'École de Bibliothécaires n'eut guère de succès auprès d'organismes caritatifs ou de subventions telle la Fondation Carnegie de New York. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que l'École n'ait jamais disposé de locaux à elle ni de bibliothèque

4. Les cours de l'École se donnèrent à la Municipale jusqu'en 1955. Ils eurent lieu par la suite dans diverses écoles montréalaises puis, à partir de 1958, à l'Université même.
5. Ce qui s'avère plutôt remarquable, compte tenu du contexte universitaire québécois des années trente.

spécialisée[6] ni de personnel (directeur, professeurs, personnel non enseignant) à plein temps. Malgré des démarches entreprises dès 1943, il n'est guère étonnant non plus qu'elle n'ait jamais réussi à obtenir l'accréditation de l'American Library Association (ALA), non en raison d'un enseignement sujet à caution, mais précisément parce que l'ALA avait des exigences pour accréditer une école de bibliothéconomie; entre autres, elle exigeait que celle-ci soit convenablement logée, dotée d'une bibliothèque de travail suffisante, assurée d'un revenu lui permettant de payer à ses professeurs des salaires égaux à ceux des professeurs des autres facultés, etc. Cette instabilité financière de l'École éclaire singulièrement certains aspects des programmes de formation (présentés plus loin au tableau 3)[7].

Les objectifs poursuivis

Si l'on en croit son prospectus publié annuellement, l'École de Bibliothécaires a pour objet « *l'étude des connaissances indispensables aux bibliothécaires, c'est-à-dire à toutes personnes, religieuses ou laïques, commises à la garde d'un dépôt de livres dans une institution publique ou privée* ». L'enseignement dispensé vise à « *donne[r] aux élèves une idée générale du travail dans une bibliothèque* » et « *s'appuie sur les méthodes françaises et américaines, adaptées aux milieux canadiens-français et catholiques* ».

Le texte des prospectus trouve un écho dans la Charte d'incorporation de 1954, qui révèle que la Corporation de l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal vise notamment — et en priorité — à « *donner, conformément aux principes catholiques, l'enseignement de la bibliothéconomie et de la bibliographie et de toutes autres matières s'y rattachant* ». Les règlements de la Corporation abondent dans le même sens; ils précisent, en outre, que seules peuvent devenir membres « *les personnes remarquables par leur compétence en bibliothéconomie et en bibliographie et autres sciences s'y rattachant, et pratiquant la religion catholique romaine* ».

En filigrane de ces textes s'inscrivent clairement les deux principaux motifs sous-jacents à la fondation de l'École de Bibliothécaires: le désir de créer une école de bibliothéconomie présentant un cursus adapté à la spécificité de la « culture canadienne-française » — principalement en ce qui concerne la langue et la religion — et la nécessité de dispenser un enseignement technique afin de former un personnel apte à assurer le bon fonctionnement des bibliothèques.

Certes, en 1937, il existait déjà des écoles professionnelles au pays, et même dans la province (celle de l'Université McGill, la première au Canada, avait été fondée en 1904; elle avait même, en 1932, offert des cours d'été en langue française). Mais ces écoles suscitaient la méfiance des intervenants canadiens-français, sinon leur inquiétude:

> [...] *des écoles de bibliothécaires ont surgi partout dans l'Ancien et dans le Nouveau Monde. Malheureusement, les méthodes enseignées dans les écoles européennes répond[e]nt rarement aux besoins de notre population; ces écoles [ont], en outre, le désavantage d'être trop éloignées, et, de ce fait, accessibles à un nombre restreint d'étudiants. Les écoles des États-Unis et du Canada distribuent leur enseignement dans la langue anglaise, et, d'une manière générale, relèguent au second plan le côté français.* (Brunet 1943, 1-2)

> *[Pourquoi l'École de McGill ne suffit pas à la province] Question de fierté, question de dignité, question aussi d'utilité immédiate. Il y a toujours chance qu'on obtienne plus de résultats dans un milieu homogène. Puis, l'on n'imagine pas que telle question — celle de la Censure, par exemple, et de l'Index* [...] *— puisse être traitée de la même façon exactement dans les deux universités.* (Héroux 1941, 1)

Le second objectif, pour sa part, est corroboré par l'analyse du discours de Marie-Claire Daveluy. Cette dernière était d'abord et avant tout bibliographe. Elle espérait bien, par la fondation de l'École, pallier une « *lacune assez pénible* »: le manque de techniciens spécialisés. Ainsi, dans un texte de 1940 (à l'époque où elle était directrice des cours), elle affirme l'urgence « [...] *d'organiser chez les nôtres, par les nôtres, pour les nôtres, un enseignement technique permanent autour des bibliothèques!* » (Daveluy 1940b, 13)

Un peu plus loin, elle explicite sa pensée, identifiant formellement les objectifs suivants pour l'École de Bibliothécaires:

- **former des bibliothécaires de carrière;**
- **hausser le niveau de culture générale dans les centres français du Canada;**
- **développer la science de la bibliographie au Canada français;** « *Notre indigence bibliographique est extrême. Sauf quelques travaux, qui nous empêchent de courber trop bas la tête, tout est à faire chez nous dans ce domaine* »
- **promouvoir, au moyen de catalogues bien rédigés, les ressources des dépôts de livres déjà existants.**

La lecture de ce texte confirme que l'École de Bibliothécaires fut fondée afin de répondre aux deux buts de nature bien différente mentionnés plus haut: d'une part, le désir de promouvoir et de protéger la culture canadienne-française; d'autre part, l'obligation de former du personnel technique compétent, ce qui faisait alors cruellement défaut dans la quasi-totalité des bibliothèques de la province. Tout comme les problèmes financiers persistants de l'institution, ces visées doivent être gardées en mémoire lorsque l'on examine l'évolution des cours et programmes offerts par l'École.

Le tableau 3 présente une analyse des cours offerts à l'École de Bibliothécaires durant ses 24 années d'existence. Nous avons dû effectuer un échantillonnage, les programmes détaillés de chacune des années n'ayant pas tous été retrouvés[8].

6. Les livres et les publications que possédait l'École étaient entreposés dans la salle de cours à la Bibliothèque Municipale, à l'intérieur d'une armoire dont l'achat fut chaudement discuté, car il menaçait de grever un budget déjà plus qu'en péril...
7. À titre d'exemple, l'École continua délibérément d'offrir le programme de diplôme élémentaire plusieurs années après l'apparition du baccalauréat (à une époque où la plupart des écoles de bibliothéconomie ne dispensaient plus ce genre de formation), car les frais d'inscription à ces cours permettaient de « boucler le budget ».
8. Merci au père Paul-Aimé Martin, c.s.c., qui a bien voulu nous donner accès à ses archives personnelles afin de pallier les lacunes du Service des archives de l'Université de Montréal.

Tableau 3 : Programme des cours de l'École de Bibliothécaires — distribution des matières en pourcentage

Les cours et programmes	Dipl. techn. 1937-1938	Baccalauréat 1945-1946	Baccalauréat 1950-1951	Baccalauréat 1956-1957	Baccalauréat 1960-1961
Enseignements techniques :	52,0 %	49,9 %	54,7 %	52,6 %	53,6 %
Bibliographie	18,6 %	24,8 %	30,0 %	25,9 %	24,2 %
Classification	16,7 %	13,3 %	13,3 %	15,7 %	18,3 %
Catalogage	16,7 %	11,8 %	11,4 %	9,4 %	9,5 %
Vedettes-matière	—	—	—	1,6 %	1,6 %
Gestion et organisation :	32,6 %	32,2 %	28,8 %	31,0 %	29,9 %
Types de bibliothèques	15,3 %	15,6 %	12,0 %	12,9 %	13,9 %
Administration	8,0 %	4,4 %	4,9 %	4,7 %	4,8 %
Services publics	3,3 %	3,4 %	3,3 %	5,1 %	3,2 %
Choix et achat de livres	4,7 %	6,3 %	6,1 %	5,9 %	5,6 %
Censure	1,3 %	2,5 %	2,5 %	2,4 %	2,4 %
Matières connexes :	15,3 %	17,9 %	16,5 %	16,5 %	16,3 %
Total des heures :	150	475	490	510	504

De façon générale, on constate une stabilité relative du contenu des programmes de l'École tout au long de son existence. Comme le démontre le tableau 3, l'enseignement de l'École peut être divisé en trois grandes catégories : les enseignements techniques, la gestion et l'organisation, et les matières connexes.

La première catégorie, bien sûr, est celle qui prédominait, constituant (selon les années) entre 49,9 % et 54,7 % du total des cours. À l'intérieur de ces enseignements techniques ne survinrent, au fil des ans, que quelques variations mineures. La formation en bibliographie occupait une place de choix, accaparant en moyenne le quart environ du total des enseignements de l'École. Marie-Claire Daveluy n'était, du reste, pas la seule à prêcher l'importance de cette matière. Visiblement, la plupart des professeurs de l'École partageaient son opinion, entre autres Joseph A. Brunet qui lui succéda à la direction des études :

> *L'étude de la bibliographie occupe le premier rang [du] travail d'éducation professionnelle. [...] Cette science, indispensable à l'écrivain, à l'historien, au savant, est d'une absolue nécessité pour le bibliothécaire auquel incombe la tâche de rechercher, de grouper et d'offrir au lecteur des milliers de volumes sur ces divers sujets. Tant vaut sa connaissance des livres, tant vaudra la collection qu'il a charge d'organiser et d'administrer.* (Brunet 1942, 2)

En guise de mémoire de fin d'études, chaque étudiant de l'École de Bibliothécaires devait, du reste, rédiger une « biobibliographie », travail qui consistait en une imposante recherche à la fois bibliographique et biographique sur une personnalité canadienne-française (les élèves pouvaient également choisir de traiter des sujets précis ou des organismes, toujours dans une optique canadienne-française). Plus de 650 travaux ont ainsi été préparés par les élèves de l'École au fil des ans[9].

Dans l'enseignement de l'École, on accordait également beaucoup d'intérêt au catalogage et à la classification. Le catalogage verra néanmoins son importance initiale décroître inexorablement avec les années, pour atteindre une diminution de près de la moitié (de 16,7 % à 9,5 %)[10]. Le pourcentage d'heures consacrées à la classification, pour sa part, demeurera relativement stable, passant de 16,7 % à 18,3 %, fléchissant à près de 13 % certaines années. On remarque, par ailleurs, que 1,6 % des heures ont été consacrées aux vedettes-matière à partir du milieu des années 1950.

Aux fins de cette analyse, nous avons donc groupé un certain nombre de matières se rapportant à la gestion et à l'administration des bibliothèques. L'importance de cette seconde catégorie est passée de 32,6 % à 29,9 % du total des cours. On y trouve notamment les cours portant sur les différents types de bibliothèques ; en 1937, ces enseignements concernaient les bibliothèques scolaires (5 heures), les bibliothèques universitaires et collégiales (5 heures), les bibliothèques paroissiales (4 heures), les bibliothèques pour enfants

9. Il est intéressant de noter que certaines de ces biobibliographies sont encore très utilisées et font régulièrement l'objet de demandes de prêt-entre-bibliothèques à l'Université de Montréal.

10. Il s'agit ici de pourcentages calculés par rapport à l'ensemble des heures de formation, donc de chiffres qui reflètent l'importance *proportionnelle* de chaque matière. Comme les heures totales d'enseignement sont passées de 150 à 512 entre 1937 et 1962, le nombre d'heures consacrées au catalogage, dans les programmes, est passé de 25 à 48 heures, soit une augmentation en chiffres nets de près de 50 %.

(3 heures), les bibliothèques conventuelles (1 heure) et l'histoire des bibliothèques (5 heures). Lors de la création du baccalauréat, en 1945, on y ajouta les bibliothèques « commerciales et industrielles ». À noter que les cours sur les bibliothèques conventuelles n'apparaîtront jamais au programme du baccalauréat, mais persisteront au programme du diplôme technique. En 1953, les cours sur les bibliothèques paroissiales furent supprimés, mais on ajouta une nouvelle catégorie, les bibliothèques d'hôpitaux. On peut supposer que ces quelques changements concernant les types de bibliothèques ont été apportés au programme afin de refléter les besoins du marché du travail.

Dans la même catégorie, les classes portant sur l'administration des bibliothèques (comptabilité, publicité, statistiques, conservation, récolements, etc.) comptaient pour 8% des heures de cours en 1937; Ægidius Fauteux, lui-même, était chargé de cet enseignement. Avec la création du baccalauréat, ce pourcentage fut coupé de moitié, bien que passant de 12 à 24 heures. Toujours dans ce second groupe, on retrouve les cours sur les services publics, lesquels portaient essentiellement sur la gestion de la salle de lecture et du service de prêt. Ils ont représenté environ 3% des cours, sauf en 1956, où cette proportion est passée à 5,1% à cause de l'ajout d'un cours de 10 heures portant sur « l'extension des services de bibliothèque: expositions, conférences, éducation des adultes ». Même si ce cours est disparu presque aussi subitement qu'il était apparu, il est intéressant de constater son inscription au programme; il est aussi intéressant de noter que le cours d'administration comportait spécifiquement (et ce, dès 1937) des leçons sur la publicité. Cela indique qu'un des objectifs importants de l'École était de faire connaître et de faire la promotion des bibliothèques, une préoccupation professionnelle pourtant considérée aujourd'hui comme tout à fait récente.

Au chapitre de la gestion des collections, on retrouvait des cours sur le choix et l'achat de livres dans une proportion de 4,7% au diplôme technique, pourcentage qui passa à 6,3%, puis à 5,6% au baccalauréat. Notons ici la présence de cours sur la censure: la place de ces cours dans le programme était relativement importante puisque la censure était mentionnée dans les prospectus de l'École comme une des cinq matières de base de l'enseignement dispensé pour le diplôme technique[11]. Cependant, les heures de cours sur la censure étaient proportionnellement peu nombreuses, passant de 1,3% au diplôme technique à 2,4% au baccalauréat (soit 6 heures), et ce, jusqu'en 1961. Ces cours portaient évidemment sur l'*Index*, outil de censure largement utilisé au Québec jusqu'à la Révolution tranquille. Il peut sembler curieux (voire aberrant) au bibliothécaire nord-américain contemporain — lequel se décrit souvent comme un défenseur de la liberté intellectuelle — que des cours sur la censure aient ainsi pu faire partie de la formation des bibliothécaires. Mais cela reflète, à notre avis, assez bien le Québec d'avant les années soixante — qui formait déjà, bien avant la Révolution tranquille, une société tout à fait distincte par rapport au reste de l'Amérique.

Enfin, dans la troisième catégorie d'enseignement, qui a totalisé entre 15% et 18% de l'offre totale de cours, on trouve des classes relatives à différentes matières connexes — ainsi l'histoire du livre, qui comptait certaines années jusqu'à 30 heures de cours obligatoires ou encore la reliure, comportant en moyenne 18 heures de cours et de travaux pratiques chaque année. Au fil des ans, les diplômés de l'École ont eu droit également à des leçons de paléographie et d'héraldique, d'archivistique, de droit d'auteur ainsi qu'à des cours sur l'édition.

On le voit, la formation dispensée à l'École de Bibliothécaires, bien que somme toute assez technique, intégrait malgré tout un bon nombre de cours destinés à donner aux diplômés une vision assez large de leur métier.

Visions véhiculées

Parallèlement à sa mission d'enseignement et de formation, l'École de Bibliothécaires s'est abondamment exprimée, au fil des ans, sur les sujets qui lui tenaient à cœur, utilisant des moyens tels la radio, les causeries, les médias imprimés. Par la voix de ses divers intervenants (directeurs, professeurs, diplômés), elle a légué à la postérité un foisonnement de documents considérés comme autant de témoignages précieux de la culture et de la mentalité d'une époque irrémédiablement révolue. Le recul aidant, il est fascinant de se plonger aujourd'hui dans la lecture de ces textes. Les thématiques explorées sont diversifiées; les opinions exprimées varient et se contredisent parfois. Certaines pages mériteraient d'être citées en entier tellement elles surprennent ou prêtent à sourire, mais, pour les besoins de cet article, nous avons opéré un choix rigoureux, afin de ne présenter qu'une série de courts extraits parmi les plus typiques, qui serviront à illustrer quelques tendances générales observées.

Tout d'abord, on peut relever, dans le discours de l'époque, une préoccupation constante visant à affirmer, d'une part, que le bibliothécaire professionnel est une nécessité et, d'autre part, que la formation requise ne saurait en aucun cas s'improviser; cette préoccupation n'est guère surprenante, puisque les bibliothécaires actuels continuent de défendre ces idées qui n'ont toujours pas fait leur chemin dans l'esprit du grand public.

> [...] *on ne s'improvise pas plus bibliothécaire et bibliographe, que chimiste, linguiste ou théologien; il y faut de la science, de la technique, de l'expérience. La plupart des pays, dans notre civilisation moderne, l'ont compris en se préoccupant de créer, d'enrichir, de favoriser la fréquentation de ces centres de documentation et de culture que sont les [écoles de] bibliothécaires.* (Daveluy 1940b, 17)

> *Trop longtemps on s'est fait une idée erronée du bibliothécaire. On l'a confondu avec le bibliophile, le bibliographe, voire avec le bibliomane. Le bibliothécaire doit, il est vrai, être un peu tout cela. Il est ridicule, en effet, de concevoir une personne préposée à la conservation des livres, qui n'aime pas les livres, qui ne*

11. Les autres étant la bibliographie générale, la bibliographie appliquée à l'usage des bibliothèques (classification et catalogage), l'administration des bibliothèques et les bibliothèques spécialisées (types de bibliothèques). Lors du passage au diplôme technique supérieur et au baccalauréat, les cours sur la censure furent ramenés à l'intérieur de catégories génériques comme la bibliographie générale ou plus tard, l'organisation et le fonctionnement des bibliothèques.

soit pas au courant des bibliographies, qui ne soit pas un collectionneur. La bibliothèque moderne, cependant, a pris une telle expansion; les collections de livres se sont accrues; le personnel a grossi; le champ d'action s'est élargi. Quoi d'étonnant alors que, dans presque tous les pays civilisés, on exige du bibliothécaire une formation technique spéciale [...]. (Brunet 1942, 2)

[...] *la bibliothèque sans bibliothécaire n'a pas plus de sens que l'hôpital sans médecins et sans infirmières, que l'école sans instituteurs et sans institutrices.* (Godbout 1946, 29)

[...] *les bibliothèques se développent rapidement au Canada français; des institutions anciennes ont été réorganisées selon des méthodes sûres et reconnues; des institutions nouvelles ont vu le jour; le public s'intéresse de plus en plus à la question. Il est indéniable que ces progrès vont s'accentuer. Pour diriger ce travail, il faut dans les bibliothèques des personnes qui ont fait les études techniques nécessaires et qui ont la culture intellectuelle voulue. Autrement le gâchis se mettra dans cette œuvre si importante pour tous nos compatriotes.* (Desrosiers 1951a)

Suite à une telle profession de foi, si l'on tente de cerner plus exactement en quoi consiste ce fameux bibliothécaire si indispensable, on constate rapidement qu'il est perçu comme une sorte d'amalgame de deux composantes essentielles. Il doit, tout d'abord, s'avérer un technicien redoutable, aguerri à la pratique de la classification, de la bibliographie, du catalogage et de l'indexation. C'est que :

« Dans les principales bibliothèques de la province de Québec et dans les principales bibliothèques françaises en dehors de notre province, il y a des quantités alarmantes de livres à classifier, à cataloguer et à mettre sur les rayons. Sommes-nous en retard de dix, de quinze ou de vingt ans? Indubitablement oui. Le problème est si aigu partout que l'on parle d'abandonner les grands systèmes de classification ou bien quelques-unes de leurs exigences. Non seulement l'on ne réussit pas à cataloguer les livres accumulés, mais la production courante achetée au jour le jour reste souvent sur des rayons particuliers, attendant pendant des mois que l'on s'occupe d'elle.

[...]

« Cette situation produit des résultats néfastes. Les livres qui attendent le classificateur ne sont pas à la portée du public.

« Il est assez facile de servir les abonnés au comptoir, ou de surveiller une salle ouverte au public; mais quand il s'agit de cataloguer ou de classifier, c'est une tout autre histoire. » (Desrosiers 1949)

Le bibliothécaire doit ensuite être un bibliophile assoiffé de culture, puisqu'une partie de son travail consiste précisément à répandre dans le public l'amour de la (bonne) lecture. Si « *la plus belle culture humaniste ne suffit pas à l'exercice de la profession de bibliothécaire* » (Morisset 1977, 408), elle n'en demeure pas moins un atout de taille :

Pour bien exécuter sa tâche, le diplômé de l'École doit posséder une formation technique complète, mais il ne doit pas oublier qu'en plus, il a besoin d'une autre formation, générale celle-là, qui s'appelle la culture, c'est-à-dire la connaissance intime, bien assimilée des grandes œuvres anciennes et modernes. Celle-là l'École ne la communique pas directement, mais elle aura manqué sa vocation, son but, si elle n'avait pas éveillé dans ses élèves le goût et l'appétence de la sagesse répandue dans les œuvres de l'esprit. [...] il faut en rappeler la nécessité inéluctable et le grand besoin. (Desrosiers 1943)

Un bibliothécaire, quand ne conseille-t-il pas ou n'aide-t-il pas de quelque façon ses semblables? [...] *il est certain, et c'est un mot d'ordre pour les gardiens de livres, qu'ils doivent répondre à tous de façon à suggérer, avec plus ou moins de maîtrise et de discrétion, les œuvres anciennes, ou celles toutes récentes, qu'il y aurait profit à consulter et à lire. Pour cela, ne faut-il pas devenir soi-même un ami et un familier des hôtes innombrables qui prennent place sur les rayons de telle ou telle bibliothèque?* (Daveluy 1948, 304)

Comment classifier, bien dispenser et bien conseiller le livre sans le connaître intimement, sans le goûter soi-même, sans l'avoir aimé? Et qui ne le goûte, ne le connaît et ne l'aime, n'est ni un bibliothécaire complet ni un bon bibliothécaire. (Desrosiers 1951b)

Créature protéiforme par excellence, le bibliothécaire exerce donc un métier à deux visages, ce qui l'amène à accomplir toutes sortes d'activités. Hélène Grenier, professeure à l'École de Bibliothécaires, énumère lesdites activités dans un article de 1942 : choisir les livres (ce qui implique de connaître à fond les différentes sources de renseignements bibliographiques) ; les commander ; les relier ; coller les étiquettes, les *ex-libris*, etc. (« *On prétend que le pot de colle est le plus indispensable des instruments de travail du bibliothécaire* ») ; classifier les livres ; composer le catalogue sur fiches et, enfin, assurer le service direct aux lecteurs au comptoir du prêt et à la salle de référence. Cette variété des rôles fait évidemment de la profession de bibliothécaire un métier soumis à une multitude d'impératifs de tous genres :

La carrière de bibliothécaire est donc vraiment plus qu'une carrière, je dirai que bien comprise elle est une vocation qui comporte des devoirs ***intellectuels***, ***professionnels*** *et* ***moraux***. (Grenier 1942, 6)

Le bibliothécaire étudiera-t-il ses devoirs? Ils sont nombreux, divers et parfois de très grande importance. Devoirs techniques qui ne sont pas toujours faciles, comme on le croit de loin; devoirs moraux, devoirs intellectuels qui exigent une grande culture et une conscience droite; je dirai même, devoirs particuliers envers les siens qui constituent la grande famille que l'on aime d'un amour excessif. (Desrosiers 1948)

Le rôle social et moral du bibliothécaire, en particulier, s'avère d'une importance capitale. C'est que ce dernier est appelé à agir en tant que conseiller des lectures, sinon carrément comme directeur de conscience :

Son influence [du bibliothécaire] est plus importante qu'on ne le croit généralement. Outre qu'il occupe une position clef dans le domaine des idées dont il est en quelque sorte le dispensateur, il lui arrive dans son contact personnel avec ses lecteurs de recevoir des confidences et de dire le mot décisif qui orientera toute une vie. (Grenier 1942, 8)

Il lui faut [au bibliothécaire] s'élever au rang de directeur intellectuel et assumer

de lourdes responsabilités, ne s'agit-il que de contribuer à l'organisation des loisirs de la masse, ou d'adresser aux enfants leur première invitation à la lecture. (Daveluy 1945, 121)

« [S'adressant aux diplômés] L'un de vos grands devoirs sera de prêter les livres. Faut-il s'y préparer avec indifférence ? S'agit-il là d'une besogne purement mécanique ? À chaque heure du jour, dans les grandes bibliothèques et surtout dans les petites, les lecteurs supposeront que vous avez des connaissances particulières, vastes et précises. C'est à vous qu'ils feront appel ; c'est à vous qu'ils exposeront leurs difficultés, présenteront leurs besoins. Le bibliothécaire répond toujours à des appels : ils viennent des intelligences et des âmes, ils ne peuvent en aucun cas nous laisser indifférents. Ne pas les entendre c'est trahir notre profession jusqu'en son essence ; ne pouvoir y répondre, c'est en être indignes, quand ils sont importants et sérieux.

« Voilà une manière de pratiquer la charité. Et qui ne sera pas sans mérite si elle est exécutée comme il se doit. Comment entrer dans cette existence sans la détermination morale indispensable, celle de faire du bien. Quel bien ? Du bien tout simplement. Il ne sera difficile pour personne de le trouver, de le localiser quand l'occasion s'en présentera. Vos consciences parleront clair. Dans ce domaine il y a des répercussions si graves qu'elles font hésiter tout esprit. Qui ne ferait avec cette ferme résolution la différence entre un zèle intempestif, mal placé et le tact dicté par des idées fermes et précises. » (Desrosiers 1951b)

Pour mener à bien des tâches aussi complexes et diversifiées, quelles sont les qualités que doit posséder (ou acquérir) le bibliothécaire ? Il doit, tout d'abord, être profondément altruiste, dévoué et avoir l'amour de son prochain. Ainsi que le mentionne Hélène Grenier : « *La meilleure publicité que [le bibliothécaire] puisse faire à sa bibliothèque, c'est l'accueil agréable et intéressé qu'il accorde à chacun de ses lecteurs.* » (Grenier 1942, 8)

Les bibliothécaires chargés d'assurer le bon fonctionnement [des bibliothèques] ne se contentent plus d'être les érudits gratte-papiers d'autrefois. Certes, toute personne qui veut faire un travail efficace dans une bibliothèque doit d'abord posséder une instruction solide. L'érudition même est très recommandée, avec l'amour des livres qui en est le corollaire inévitable. Mais ce n'est pas tout. Il faut aimer les livres et il faut surtout aimer les humains. Il faut être animé de cet amour-charité clairvoyant pour accueillir chaque lecteur, comprendre ses goûts, ses intérêts, ce qu'il attend de la bibliothèque et essayer de lui fournir les renseignements dont il a besoin, si futiles et insignifiants que ces renseignements puissent paraître. (Grenier 1942, 6)

[...] *pour ceux qui se destinent à la profession de bibliothécaires, toute formation technique, toutes dispositions intellectuelles et morales, sont en fonction du profit que les autres peuvent en retirer.* (Daveluy 1945, 121)

La science bibliothéconomique comporte donc une partie de métier, métier sur lequel se greffera l'art d'être bibliothécaire ; mais pour en arriver à l'art, ce métier exige de ceux qui s'y vouent une solide culture générale, le goût de se cultiver, une curiosité « vorace » a-t-on pu écrire, de l'enthousiasme, et surtout une grande serviabilité car le bibliothécaire doit apprendre à se prodiguer au service d'autrui. (Godbout 1946, 29-30)

La carrière que [les diplômés de l'École] ont embrassée exige, plus que d'autres et autant que d'autres, le dévouement. Le dévouement est une humble qualité ; elle a peut-être tendance à disparaître dans notre monde moderne. Mais elle naît spontanément, par exemple, chez tous les bibliothécaires qui ont une grande culture intellectuelle. Qui a jamais goûté un livre sans éprouver immédiatement l'envie de le répandre et d'en faire partager la beauté par d'autres ? Qui a jamais constaté l'enrichissement que peut donner un grand ouvrage, soit à l'esprit, soit au cœur, sans prendre la décision de le mettre dans toutes les mains ? [...] *Nous pouvons même dire que celui-là n'a pas vraiment la vocation de bibliothécaire qui n'est pas dévoué.* (Desrosiers 1948)

Parmi les autres qualités du bibliothécaire, on retrouve la discipline, la minutie, l'exactitude, la probité, l'ordre, la patience (« *pour subir les rebuffades et les caprices de certains lecteurs ou pour endurer la sottise de certains autres* » *dixit* Hélène Grenier), l'abnégation, la modestie et la perspicacité.

Les autres thématiques privilégiées du discours de l'époque concernent, bien sûr, la lecture et les bibliothèques. On s'en doute, les propos tenus sur ces sujets recoupent en grande partie ce qui vient d'être dit sur le bibliothécaire. Par exemple, comme ce dernier, les bibliothèques sont indispensables et visent avant tout à servir la population :

« Les bibliothèques modernes ont une devise sur laquelle elles basent toute leur organisation. Cette devise c'est SERVIR.

« Les bibliothèques ont pour mission de distribuer le plus de livres possible, au plus grand nombre de personnes possible, et au meilleur marché possible. Elles sont toujours les gardiennes de trésors inappréciables, manuscrits, incunables, etc., mais elles veulent que tous ces trésors, aussi bien que les collections de livres d'éditions ordinaires, soient à la disposition de quiconque veut les consulter. » (Grenier 1942, 6)

[...] *rappelons simplement ces évidences du gros bon sens : l'écolier, l'étudiant, l'artisan, le professionnel, l'intellectuel, le savant, en face des exigences de leur labeur toujours plus évolué, doivent avoir sous la main les outils dont ils ont besoin, les sources de renseignements, de documentation et de culture qui leur permettent d'être à la hauteur de leur tâche et de suivre le rythme de la civilisation. Que ces besoins soient d'ordre culturel ou technique, seules les bibliothèques modernes avec leur personnel, leur outillage et leur stimulante atmosphère peuvent les satisfaire comme il convient.* (Martin 1945a, 8)

Plus spécifiquement, les bibliothèques et la lecture apparaissent comme intimement liées à l'épanouissement de la nation canadienne-française (aspect du discours qui entérine les préoccupations à l'origine de la fondation de l'École que nous avons présentées précédemment) :

Le développement général de toute notre population dépend pour une large part de la bonne organisation des bibliothèques qui doivent constituer comme un arsenal

inépuisable de la pensée humaine. (Deguire 1945)[12].

Car on le sait bien partout, sans la lecture qui répand la culture, qui l'amorce, qui fournit une assistance précieuse à l'enseignement et le rend plus fécond, qui déverse sur toutes les personnes l'abondance des renseignements précis dont elles ont besoin, notre groupe ethnique ne s'élèvera pas au niveau de civilisation qu'il doit désirer. (Desrosiers 1959)

Enfin, mentionnons une dernière caractéristique du discours très fréquente dans les textes de l'époque: le plaidoyer en faveur du livre et de l'acte de lecture. Au départ, il est question essentiellement de «bonnes lectures»; toutefois, au fil du temps, on en viendra à faire l'apologie de la lecture pure et simple. Voici un passage extrêmement représentatif de ce type de propos:

«[Travailler dans une bibliothèque...] C'est voir pour ainsi dire les connaissances s'absorber d'une façon tangible, l'instruction et l'éducation se répandre, les intelligences se fortifier, les caractères indécis prendre une forme et se durcir, la force se créer dans les êtres, les horizons nouveaux s'ouvrir et naître un jugement plus sain.

«C'est à cette œuvre fondamentale que sont ou seront associés les diplômés de l'École de Bibliothécaires. Parfois ils ne s'en souviendront plus, pressés et absorbés par les nécessités techniques de leur travail, par la besogne quotidienne. Ils croiront peut-être un jour que le livre est objet inanimé, matériel, sur lequel se pose une étiquette, une cote, qui se distribue au comptoir comme une marchandise. Non, le livre est chose vivante. Il produit dans l'individu des séries de réactions et des phénomènes moraux et intellectuels. Nulle part on n'a trouvé de levain plus actif. Il modifie l'homme, l'améliore. C'est une nourriture qui produit, pour ainsi dire, du sang et de la chair.» (Desrosiers 1943)

Discours sur l'École de Bibliothécaires

À l'inverse, si on peut dire, l'École de Bibliothécaires a longtemps constitué en soi une thématique fructueuse, inspirant bon nombre de personnalités de l'époque. Sur ce plan, il est aussi possible de dégager quelques tendances récurrentes.

Notons, tout d'abord, une préoccupation qui demeure actuelle de nos jours: la question de la perception de l'École par le grand public. À maintes reprises, on déplore la mauvaise image — ou l'invisibilité — de l'École, situation qui découle partiellement d'une mauvaise compréhension du rôle et du travail du bibliothécaire:

Mais [l'École] a lutté et elle lutte encore contre l'incompréhension absolue d'un trop vaste public. (Desrosiers 1942, 1 et 8)

Lors de la fondation de l'École de Bibliothéconomie [sic] de l'Université de Montréal [...] *des centaines de personnes nous ont demandé: «Mais enfin, qu'est-ce que c'est que cette École?... qu'est-ce qu'on y apprend, et à quoi cela mène-t-il?»... Trop de gens et non des moins intelligents s'imaginent que le travail dans les bibliothèques consiste à étiqueter les livres comme des pots de confitures, les ranger sur les rayons dans un ordre mystérieux (ne va-t-on pas jusqu'à croire que les livres se classent par ordre de grandeur!) et attendre, en lisant des petits romans, le lecteur qui se hasardera à réclamer de l'aide.* (Grenier 1942, 7)

Il s'avère donc nécessaire de souligner constamment et énergiquement l'utilité de cette «*institution dont tout le Canada français a un urgent besoin*» (Desrosiers 1948):

«N'est-il pas temps de mettre du bon sens, du sens commun, du ***horse sense*** *comme disent les Anglais, dans cette question d'une importance primordiale: la bibliothèque est nécessaire, mais l'École de Bibliothécaires l'est pour ainsi dire au même degré, car sans cette dernière, la première devient inutile à un point que l'on ne saurait trop signaler.*

«Alors au bon combat qui se livre un peu partout dans la province pour la fondation de bonnes bibliothèques, doit s'ajouter le combat pour l'École de Bibliothécaires qui permettra non seulement d'utiliser largement, amplement, les bibliothèques nouvelles, mais encore les bibliothèques fort riches qui existent déjà aujourd'hui.» (Desrosiers 1942, 1 et 8)

Par ailleurs, les objectifs de fondation présentés en début d'article trouvent une confirmation éclatante à la lecture des nombreux documents (allocutions, correspondance, presse générale ou spécialisée, etc.) qui ont porté sur l'École de Bibliothécaires au fil des ans, puisqu'il ressort, là aussi, que cette dernière visait essentiellement les fins suivantes:

- former le personnel des bibliothèques afin d'assurer l'expansion de celles-ci;

Cette expérience [la fondation de l'École] m'a démontré que nous rendions un réel service. Non seulement nous préparons des bibliothécaires un peu mieux qualifiés pour le jour peut-être prochain où nous aurons des bibliothèques publiques, mais nous distribuons dès aujourd'hui des notions de bibliothéconomie extrêmement utiles aux bibliothécaires de nos nombreuses maisons d'éducation, dont la science sur ce point était vraiment trop sommaire. (Fauteux 1938)

[Les fondateurs] surent ne pas prendre le succès comme critérium de leur œuvre. Les yeux fixés sur leur mission urgente, ils continuèrent à diffuser du savoir, et une technique de plus en plus pratique. Ils rêvaient depuis si longtemps de parfaire dans chacun de ses éléments, ce moyen d'éducation populaire: la bibliothèque, cette «université du peuple», disait-on. Ils la voulaient mieux outillée, mieux comprise et de plus en plus répandue. Les dispensateurs de ses richesses, ils les désiraient d'une science et d'une conscience averties. Car sans le concours de bibliothécaires bien préparés, y avait-il de l'espoir de faire rendre à ces temples de la connaissance, un maximum encore insoupçonné de services culturels et techniques. (Daveluy 1945, 119)

- plus spécifiquement, former des techniciens;

«Aujourd'hui se poursuit silencieusement, dans un grand nombre de cou-

12. Dans une lettre adressée à Maurice Duplessis qui, on le sait, se vantait de ne jamais lire de livres...

vents, de collèges, d'institutions, d'administrations, une réorganisation vraiment scientifique de nos bibliothèques existantes. On les place sur des bases où elles pourront se développer à l'infini, dans l'ordre, en offrant facilement en tout temps leurs trésors intellectuels.

« Grâce [aux diplômés] se terminera l'ère de l'incurie dans la rédaction des catalogues. » (Desrosiers 1945a)

- diffuser le goût de la lecture ;

Les élèves de l'École ont ensuite conduit dans notre province, un travail de propagande en faveur des bibliothèques en général, et des bonnes méthodes de fondation des bibliothèques. L'attitude du public envers les bibliothèques est changée. [...] *Les élèves ont été et sont encore des apôtres de la bonne cause. Là où ils s'établissent, des entreprises naissent ; on apprend tout le bien que peut apporter l'ouvrage imprimé. Ils répandent du levain dans la pâte.* (Desrosiers 1945a)

[...] *ceux qui ont passé par l'École sont devenus des apôtres de la lecture ; ils ont diffusé le goût du livre ; un parallèle entre la croissance numérique des bibliothèques, leur épanouissement, leur fréquentation et les promotions successives de l'École de Bibliothécaires ne peut manquer de révéler la relation de cause à effet.* (Tanghe 1962, 17)

- et, enfin, préserver la spécificité religieuse et linguistique du Canada français.

On connaît mal dans le grand public, l'effort et le grand dévouement fournis par les directeurs et les professeurs de cette École et l'on conçoit aussi très mal la valeur du service qu'ils rendent à notre entité ethnique. Avant 1937, date de la fondation de l'École, les bibliothécaires de nos différentes institutions devaient aller recevoir leur formation professionnelle à l'Université McGill ; on comprend aisément ce que cet enseignement, pour excellent qu'il fût, pouvait tout de même comporter de plus ou moins adéquat... et à quelles adaptations troublantes devaient s'efforcer nos compatriotes de langue et de religion différentes de celles de leurs maîtres, pour remplir ensuite leurs obligations particulières.
(Godbout 1946, 29)

Il convient de souligner l'heureuse influence de l'École sur l'orientation et l'organisation des lectures, au point de vue d'un apostolat de plus en plus urgent dans le champ de la culture populaire trop souvent abandonné aux risques de l'empirisme et au bonheur des circonstances. En effet, l'École ne forme pas seulement des techniciens du livre ; elle forme de vrais bibliothécaires catholiques. Il y a par exemple des cours sur l'Index et sur les bibliothèques paroissiales. D'ailleurs, tout l'enseignement est imprégné d'esprit chrétien ; ainsi, les cours de classification et de bibliographie entre autres s'adaptent aux exigences et aux développements de toute la culture catholique. (Bertrand 1947, 217)

Le Manifeste de 1944

L'École de Bibliothécaires, tout au long de son existence, a fait montre d'une importante implication sociale. Consciente des besoins pressants en personnel qualifié qui se manifestaient à la grandeur de la province, elle n'hésita pas à se déplacer, à l'occasion, pour dispenser ses cours hors de la métropole. Comme on l'a vu plus haut, les têtes dirigeantes de l'École alimentaient abondamment journaux et revues (*Le Canada*, *La Presse*, *Le Devoir*, *L'Action universitaire*, *Culture*, *Lectures*, etc.), produisant articles et communiqués où mille et un sujets étaient abordés. Bon an mal an, l'École publiait, en outre, quantité de prospectus et de brochures, notamment à des fins de « propagande » auprès des écoles secondaires et des collèges. À l'occasion, enfin, elle s'ingénia à susciter des débats publics sur des questions-clés pour les bibliothécaires ; par exemple, celle de la juste reconnaissance du travail et de la formation des bacheliers, afin qu'un salaire décent soit versé à ces derniers.

L'une des prises de position publiques majeures de l'histoire de l'École de Bibliothécaires demeure le lancement, le 4 novembre 1944, d'un manifeste de quatre pages, *La Formule des progrès futurs*. Préparé par Léo-Paul Desrosiers, le directeur de l'École, et le père Martin, le secrétaire, ce petit texte portait également la signature des directeurs-adjoints – Marie-Claire Daveluy et le père Deguire – ainsi que celle du directeur des cours, Joseph A. Brunet. Afin « *d'améliorer la situation* » (École de Bibliothécaires... 1944), il abordait la question de l'organisation générale des bibliothèques dans la province :

Question épineuse, difficile s'il en fut et qui soulève de nombreux conflits ; problème ardu à régler parce qu'il faut lutter dans ce domaine avec l'apathie d'un grand nombre, qu'il faut éviter de blesser les sentiments religieux et nationaux de plusieurs groupes ethniques. Mais d'un autre côté, aussi, décision urgente à prendre, parce que les bibliothèques occupent une part de plus en plus vaste, non seulement dans le simple développement intellectuel, mais encore dans l'éducation, l'instruction. (Desrosiers 1945b, 8)

Le *Manifeste*[13] posait comme principe que les bibliothèques font partie intégrante du système d'éducation et qu'elles doivent, par voie de conséquence, imiter le système scolaire et se scinder en bibliothèques catholiques et protestantes afin de respecter la dualité religieuse de la province :

[...] *on ne peut tolérer, sous peine de s'exposer aux plus graves dangers pour l'avenir, que nos bibliothèques dépendent d'organisations mixtes, où se coudoient catholiques et protestants. Nous ne voulons pas d'un enseignement neutre. Rappelons-nous qu'il faut craindre, pour les mêmes raisons, les bibliothèques neutres.* (Martin 1945c, 8)

On recommandait donc que les deux Comités de l'Instruction publique de la province, catholique et protestant, créent chacun des services spéciaux de bibliothèques, auxquels incomberait la fonction de promouvoir la croissance des bibliothèques, de préparer des plans généraux et de surveiller leur exécution. Sous la juridiction de ces organismes provinciaux s'ajouteraient, dans les grandes municipalités, des commissions de bibliothèques (une catholique et une protestante) ; de même, pourraient se former dans les campagnes des unités régionales à deux branches, comprenant un ou plusieurs comtés.

13. Il figure à la fin de cet article.

La Formule des progrès futurs fut envoyée à de nombreux intervenants : évêques, membres du gouvernement, bibliothécaires, etc. L'École tenta par tous les moyens de susciter des réactions, et obtint quelques beaux succès : le plan fut « *très favorablement accueilli dans tous les milieux, parce qu'il [était] basé sur le principe de la nécessité de la confessionnalité en matière d'éducation* » (Bertrand 1947, 217). Il fut approuvé par l'Assemblée des Archevêques et Évêques de la Province civile de Québec (20 décembre 1944). Il fit également l'objet de commentaires approbateurs dans bon nombre de journaux et de périodiques, de même que de vœux adoptés lors de diverses assemblées de l'ACBI/ACBC/ACBLF[14], ainsi que lors d'un Congrès de la Société Saint-Jean-Baptiste (26 novembre 1944). Le Conseil d'administration de l'École devait néanmoins, quelques années plus tard, déplorer que « *[plusieurs] organismes reprennent des parties de la déclaration de l'École [...] et surtout en omettent d'autres parties qui sont très importantes* » (École de Bibliothécaires... 1948). Le plan proposé par le *Manifeste* ne fut jamais appliqué comme tel par le gouvernement provincial, mais plusieurs des idées suggérées seront reprises des années plus tard, en 1959, dans la loi sur les bibliothèques publiques.

Le passage à l'École de Bibliothéconomie

Au tournant des années 1960, la situation de l'École de Bibliothécaires n'était pas des plus réjouissantes : d'une part, les difficultés matérielles, pédagogiques et financières évoquées précédemment ne paraissaient guère en voie de se résorber ; d'autre part, ces diverses faiblesses avaient contribué à faire naître à l'endroit de l'École, dans le milieu professionnel anglo-saxon, certaines réserves qui se traduisaient par l'impossibilité d'obtenir l'accréditation de l'ALA, ce qui, évidemment, désavantageait les diplômés à leur arrivée sur le marché du travail. De plus en plus nombreuses, des voix commençaient à s'élever pour réclamer haut et fort une École véritablement « professionnelle » et « universitaire », apte à être reconnue officiellement comme l'égale des écoles canadiennes-anglaises et américaines, et susceptible de dispenser rapidement en langue française une formation aux cycles supérieurs afin d'assurer la relève de la profession. On ne comptait guère plus, à cette époque, qu'une poignée de bibliothécaires francophones détenteurs d'une maîtrise, et aucun doctorat ; en outre, presque tous les maîtres en bibliothéconomie étaient ou clercs ou laïcs âgés.

C'est dans ce contexte qu'à l'automne 1960, le recteur de l'Université de Montréal, Mgr Irénée Lussier, demanda à Georges Cartier, alors directeur de la bibliothèque du Collège Sainte-Marie, de faire rapport sur l'organisation d'une école universitaire de bibliothécaires, afin de préparer le passage de l'École de Bibliothécaires sous l'entière juridiction de l'Université. Dans le rapport Cartier, remis en janvier 1961, les « vieilles conceptions » en prenaient pour leur rhume au moment de discuter la place éventuelle de l'École au sein de l'Université :

> « *En fait, une opinion fausse, fort répandue et qui persiste encore, a longtemps jugé le bibliothécaire comme un homme cultivé, et il faut entendre : qui possède une vaste culture littéraire. Ainsi a-t-on longtemps eu tendance à nommer aux postes de direction des écrivains reconnus* [...][15].
>
> « *Le rattachement de l'École à la Faculté des Lettres, par exemple, serait perpétuer dans l'esprit des gens l'opinion courante du bibliothécaire-homme de lettres, aujourd'hui inacceptable. Ce serait surtout enlever à l'École, partiellement du moins, la possibilité et la nécessité d'un recrutement de candidats venus de toutes les sphères de la connaissance. Vite étiquetée comme école de culture littéraire, l'École de Bibliothéconomie ne pourrait répondre à l'une de ses plus importantes fonctions, celle de préparer des bibliothécaires compétents pour les divers genres de bibliothèques.* » (Georges Cartier, cité dans Lajeunesse 1977, 511-512)

Le 31 août 1962 marque simultanément la « mort » de l'École de Bibliothécaires et la « naissance » de l'École de Bibliothéconomie. Le directeur de la nouvelle école, Laurent-G. Denis, nommé à plein temps en mars 1961, avait lui aussi sur le métier de bibliothécaire et le rôle de l'École des idées s'apparentant aux conceptions contemporaines. Ainsi, contrastant singulièrement avec la vision de ceux qui l'avaient précédé, il écrira à propos d'un article décrivant la bibliothéconomie dans une brochure universitaire :

> *J'ai l'impression que cet article est un peu vieux jeu, les phrases comme « il est essentiel que les ouvrages soient classifiés selon des règles pratiques et systématiques » ne reflètent plus la situation actuelle et le rôle que les bibliothèques et les bibliothécaires jouent dans la société. Il serait beaucoup plus normal de mettre l'accent sur la diffusion et l'utilisation de l'imprimé et des autres moyens de communication.* (Denis 1969)

De toute évidence, du reste, son opinion sur la valeur de l'enseignement prodigué par l'École de Bibliothécaires n'était pas des plus flatteuses : « *Quant aux anciens élèves, sont-ils des professionnels dans le vrai sens du mot? Très peu le sont, mais si nous décidions de grouper dans une association que des professionnels, ils seraient sûrement admis au début et peu à peu les vrais professionnels deviendraient la majorité.* » (Laurent-G. Denis, cité dans Lavoie 1961)

Il est certain, de toute manière, que le passage d'une École à l'autre se sera accompagné d'une modification considérable des programmes d'enseignement. Ainsi dès les débuts, si au Canada, le mode de formation des bibliothécaires fut calqué sur la méthode américaine basée sur un enseignement académique formel contrairement aux pratiques européennes — notamment française et britannique — qui privilégiaient plutôt un apprentissage « sur le tas » (McNally 1993), le nouveau programme conçu par l'École de Bibliothéconomie marquera une nette accentuation de cette tendance, ce qui

14. ACBI : Association canadienne des bibliothèques d'institutions ; ACBC : Association canadienne des bibliothèques catholiques ; ACBLF : Association canadienne des bibliothécaires de langue française.

15. À ce sujet, notons que les deux premiers directeurs de l'École de Bibliothécaires (également conservateurs successifs à la Bibliothèque Municipale de Montréal), Ægidius Fauteux et Léo-Paul Desrosiers, étaient des autodidactes au point de vue bibliothéconomie : ces hommes de lettres n'avaient aucune formation professionnelle dans le domaine.

Tableau 4 : Auteurs des citations figurant dans l'article ainsi que leur fonction

NOM	FONCTION(S)
Bertrand, Théophile	journaliste
Brunet, Joseph A.	directeur des études, professeur
Cartier, Georges	examinateur
Daveluy, Marie-Claire	cofondatrice, directrice des études, professeure
Deguire, (père) Émile, c.s.c.	cofondateur, directeur-adjoint
Denis, Laurent-G.	directeur de l'École de Bibliothéconomie
Desrosiers, Léo-Paul	directeur, professeur
Fauteux, Aegidius	cofondateur, directeur, professeur
Godbout, Claire	bibliothécaire (diplômée de l'École)
Grenier, Hélène	professeure
Héroux, Omer	journaliste
Lavoie, Cécile	bibliothécaire, collaboratrice du père Martin chez Fides
Martin, (père) Paul-Aimé, c.s.c.	cofondateur, secrétaire, professeur
Tanghe, Raymond	directeur-adjoint de la Bibliothèque nationale du Canada (diplômé de l'École)

n'est guère surprenant puisque l'objectif prioritaire était l'obtention de l'accréditation de l'ALA[16]. Du reste, Laurent-G. Denis, visiblement moins « ethnocentriste » que ses prédécesseurs, affirmait que « *on peut difficilement s'attendre à devenir un véritable bibliothécaire, au courant de la situation, des problèmes des bibliothèques et de leurs solutions si on ignore les études et les expériences faites par nos voisins du sud.* » (Laurent-G. Denis, cité dans Lajeunesse 1977, 514).

Même si elle se défendait bien de vouloir former des « *robots à cataloguer qui se détraquent dès qu'ils sortent du déjà-vu* » (Laurent-G. Denis, cité dans Lavoie 1961), l'École de Bibliothéconomie semble avoir surtout misé, dans son programme initial (450 heures de cours, 100 heures de travaux pratiques et 400 heures de lectures spécialisées) sur les aspects techniques au détriment des cours plus « culturels ». Déjà présente de façon latente à l'École de Bibliothécaires, cette tangente n'a cessé de s'accentuer depuis lors. L'accent fut mis sur les matières suivantes, par ordre décroissant : classification et services techniques, bibliographie et référence, choix de livres, administration des bibliothèques, genres de bibliothèques. À l'énoncé de ces disciplines, on constate un fort recoupement avec certaines parties de l'enseignement de l'École de Bibliothécaires, ce qui incite à penser que la différence entre les programmes des deux écoles réside essentiellement dans la disparition soudaine et définitive de certains cours caractéristiques de la formation dispensée à l'École de Bibliothécaires, notamment la reliure, la censure, la classification décimale universelle et la bibliographie sur l'histoire de l'Église.

Conclusion

L'histoire de l'École de Bibliothécaires, on l'a vu, est celle d'une institution dont l'existence précaire fut marquée au sceau de divers combats : lutte en faveur d'un statut universitaire, lutte pour la reconnaissance professionnelle de sa valeur, lutte pour le financement (se traduisant littéralement par des économies de bouts de chandelles). Les archives de l'Université de Montréal regorgent de lettres témoignant des efforts des têtes dirigeantes de l'École qui, d'année en année, de déficit en déficit, ont réclamé — presque toujours en vain — des fonds à diverses institutions et paliers de gouvernement. On eut beau insister sur l'importance de la mission de l'École, tenter d'émouvoir la fierté nationaliste en soulignant la pauvreté d'outillage de l'institution par rapport à ses rivales (notamment l'École de McGill) et l'indigence des bibliothèques canadiennes-françaises en regard de ce qui se faisait ailleurs, rien n'y fit. On ne cessa de se heurter à des murs : incompréhension, ignorance et indifférence du côté du gouvernement provincial ; impuissance du côté de l'Université de Montréal ; scepticisme de la part d'une communauté professionnelle anglophone quelque peu claquemurée dans sa caste[17].

Si l'École de Bibliothécaires a survécu malgré tout et porté des fruits, c'est essentiellement grâce aux sacrifices consentis par bon nombre de personnes et d'organisations : directeurs qui assurèrent l'administration et la bonne marche de l'École sans aucune rémunération ; professeurs se contentant d'honoraires dérisoires ; élèves acceptant de débourser des frais de scolarité élevés ; utilisation gratuite des locaux de la Bibliothèque Municipale de Montréal et des Éditions Fides pour les cours et pour le secrétariat de l'École. Autant d'intervenants convaincus que l'École existait pour répondre à un « besoin urgent », et unis par une foi inébranlable en la valeur et l'avenir de l'œuvre. Ce sentiment commun sera résumé par le père Émile Deguire lors d'un discours de collation des grades :

> *Nous aimons d'un amour profond cette École de bibliothécaires* [...] *et nous sommes pleinement convaincus qu'elle peut rivaliser avec n'importe quelle autre, des États-Unis ou du Canada, par la haute tenue de ses programmes ; elle peut riva-*

16. L'École de Bibliothéconomie obtiendra la fameuse accréditation en 1969.

17. Cf, par exemple, l'article contemporain de McNally (1993) sur l'histoire de la formation des bibliothécaires au Canada. Il y aurait lieu, toutefois, d'examiner plus en profondeur les textes anglophones d'époque ayant abordé le sujet, ce que nous n'avons pu faire, faute de temps.

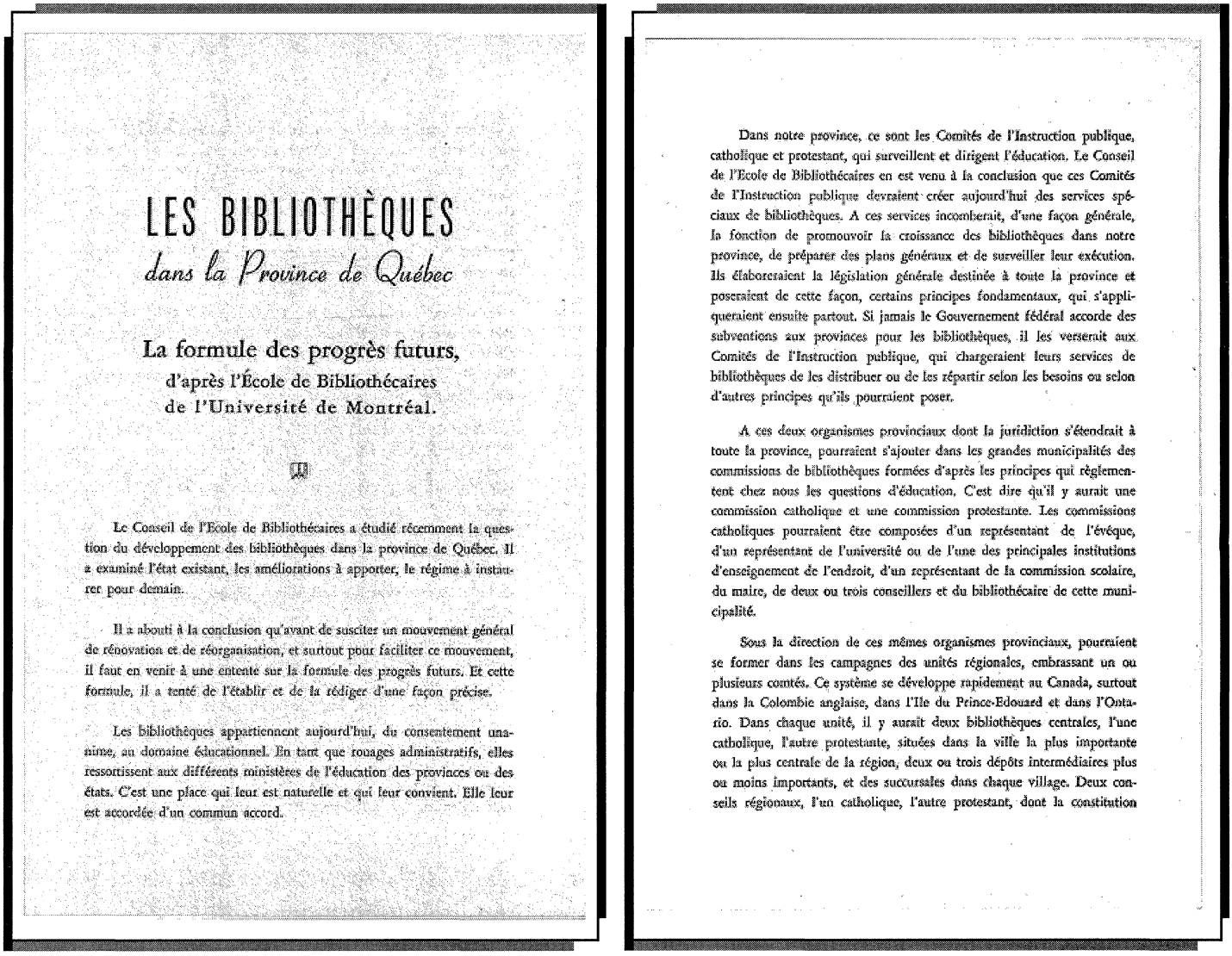

LES BIBLIOTHÈQUES
dans la Province de Québec

La formule des progrès futurs,
d'après l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal.

Le Conseil de l'École de Bibliothécaires a étudié récemment la question du développement des bibliothèques dans la province de Québec. Il a examiné l'état existant, les améliorations à apporter, le régime à instaurer pour demain.

Il a abouti à la conclusion qu'avant de susciter un mouvement général de rénovation et de réorganisation, et surtout pour faciliter ce mouvement, il faut en venir à une entente sur la formule des progrès futurs. Et cette formule, il a tenté de l'établir et de la rédiger d'une façon précise.

Les bibliothèques appartiennent aujourd'hui, du consentement unanime, au domaine éducationnel. En tant que rouages administratifs, elles ressortissent aux différents ministères de l'éducation des provinces ou des états. C'est une place qui leur est naturelle et qui leur convient. Elle leur est accordée d'un commun accord.

Dans notre province, ce sont les Comités de l'Instruction publique, catholique et protestant, qui surveillent et dirigent l'éducation. Le Conseil de l'École de Bibliothécaires en est venu à la conclusion que ces Comités de l'Instruction publique devraient créer aujourd'hui des services spéciaux de bibliothèques. A ces services incomberait, d'une façon générale, la fonction de promouvoir la croissance des bibliothèques dans notre province, de préparer des plans généraux et de surveiller leur exécution. Ils élaboreraient la législation générale destinée à toute la province et poseraient de cette façon, certains principes fondamentaux, qui s'appliqueraient ensuite partout. Si jamais le Gouvernement fédéral accorde des subventions aux provinces pour les bibliothèques, il les verserait aux Comités de l'Instruction publique, qui chargeraient leurs services de bibliothèques de les distribuer ou de les répartir selon les besoins ou selon d'autres principes qu'ils pourraient poser.

A ces deux organismes provinciaux dont la juridiction s'étendrait à toute la province, pourraient s'ajouter dans les grandes municipalités des commissions de bibliothèques formées d'après les principes qui réglementent chez nous les questions d'éducation. C'est dire qu'il y aurait une commission catholique et une commission protestante. Les commissions catholiques pourraient être composées d'un représentant de l'évêque, d'un représentant de l'université ou de l'une des principales institutions d'enseignement de l'endroit, d'un représentant de la commission scolaire, du maire, de deux ou trois conseillers et du bibliothécaire de cette municipalité.

Sous la direction de ces mêmes organismes provinciaux, pourraient se former dans les campagnes des unités régionales, embrassant un ou plusieurs comtés. Ce système se développe rapidement au Canada, surtout dans la Colombie anglaise, dans l'Ile du Prince-Edouard et dans l'Ontario. Dans chaque unité, il y aurait deux bibliothèques centrales, l'une catholique, l'autre protestante, situées dans la ville la plus importante ou la plus centrale de la région, deux ou trois dépôts intermédiaires plus ou moins importants, et des succursales dans chaque village. Deux conseils régionaux, l'un catholique, l'autre protestant, dont la constitution

Le Manifeste de l'École de Bibliothécaires (1944)

liser avec elles par la valeur remarquable de ses professeurs. (Deguire 1944)

Quelques années plus tard, dans un discours du même type, il établira un bilan, qui nous paraît résumer à la perfection à la fois l'esprit qui présida à la fondation de l'École de Bibliothécaires et les conditions dans lesquelles cette dernière a progressé :

L'École continuera, quoiqu'il arrive, sa marche ascendante. Elle s'est habituée aux épreuves ; elle a connu les joies austères des jours difficiles ; elle a goûté les douceurs des grandes amitiés et des dévouements sincères. Elle veut servir, et servir en plénitude une cause qui lui paraît bien grande puisqu'elle s'incorpore à cet humanisme chrétien que nous travaillons tous à implanter dans le monde. (Deguire 1952)

Sources consultées

Bertrand, Théophile. 1947. Dixième anniversaire de fondation de l'École de Bibliothécaires. *Lectures* (juin) : 216-217.

Brosseau, Marguerite [et al.]. 1956. Hommage de l'ACBLF à Marie-Claire Daveluy. *Bulletin de l'ACBLF*. 2(1) : 12-15.

Brunet, Joseph A. 1942. L'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal. *Le Devoir* (6 octobre) : 2.

_____. 1943. L'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal . *Le Devoir* (2 octobre) : 1-2.

Davely, Marie-Claire. 1940a. Bibliographie, bibliothéconomie [sic] et culture générale. *Le Devoir* (28 septembre) : 11.

_____. 1940b. L'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal. *Culture* 1 : 13-18.

_____. 1945. L'École de Bibliothécaires : son but — son enseignement. *L'Action universitaire* 11(10) : 119-125.

_____. 1947. L'organisation de la lecture chez nous. *Le Devoir* (5 avril) : 8.

_____. 1948. L'École de Bibliothécaires : son histoire — ses buts — ses initiatives. *Lectures* 3(5) : 303-309.

Deguire, Émile, c.s.c. 1944. Allocution lors de la collation des grades. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal. Document dactylographié de quatre pages.

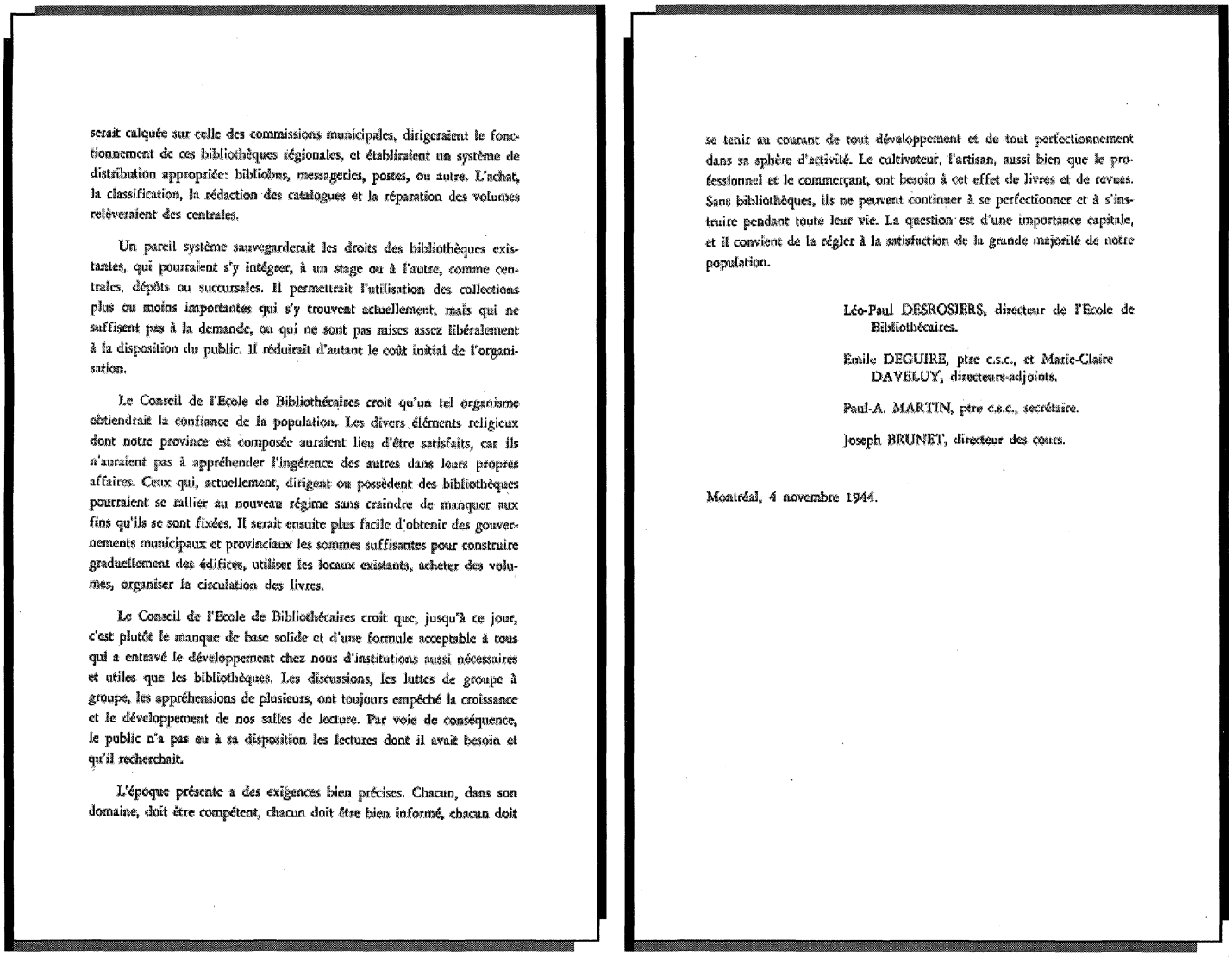

serait calquée sur celle des commissions municipales, dirigeraient le fonctionnement de ces bibliothèques régionales, et établiraient un système de distribution appropriée: bibliobus, messageries, postes, ou autre. L'achat, la classification, la rédaction des catalogues et la réparation des volumes relèveraient des centrales.

Un pareil système sauvegarderait les droits des bibliothèques existantes, qui pourraient s'y intégrer, à un stage ou à l'autre, comme centrales, dépôts ou succursales. Il permettrait l'utilisation des collections plus ou moins importantes qui s'y trouvent actuellement, mais qui ne suffisent pas à la demande, ou qui ne sont pas mises assez libéralement à la disposition du public. Il réduirait d'autant le coût initial de l'organisation.

Le Conseil de l'Ecole de Bibliothécaires croit qu'un tel organisme obtiendrait la confiance de la population. Les divers éléments religieux dont notre province est composée auraient lieu d'être satisfaits, car ils n'auraient pas à appréhender l'ingérence des autres dans leurs propres affaires. Ceux qui, actuellement, dirigent ou possèdent des bibliothèques pourraient se rallier au nouveau régime sans craindre de manquer aux fins qu'ils se sont fixées. Il serait ensuite plus facile d'obtenir des gouvernements municipaux et provinciaux les sommes suffisantes pour construire graduellement des édifices, utiliser les locaux existants, acheter des volumes, organiser la circulation des livres.

Le Conseil de l'Ecole de Bibliothécaires croit que, jusqu'à ce jour, c'est plutôt le manque de base solide et d'une formule acceptable à tous qui a entravé le développement chez nous d'institutions aussi nécessaires et utiles que les bibliothèques. Les discussions, les luttes de groupe à groupe, les appréhensions de plusieurs, ont toujours empêché la croissance et le développement de nos salles de lecture. Par voie de conséquence, le public n'a pas eu à sa disposition les lectures dont il avait besoin et qu'il recherchait.

L'époque présente a des exigences bien précises. Chacun, dans son domaine, doit être compétent, chacun doit être bien informé, chacun doit se tenir au courant de tout développement et de tout perfectionnement dans sa sphère d'activité. Le cultivateur, l'artisan, aussi bien que le professionnel et le commerçant, ont besoin à cet effet de livres et de revues. Sans bibliothèques, ils ne peuvent continuer à se perfectionner et à s'instruire pendant toute leur vie. La question est d'une importance capitale, et il convient de la régler à la satisfaction de la grande majorité de notre population.

Léo-Paul DESROSIERS, directeur de l'Ecole de Bibliothécaires.

Emile DEGUIRE, ptre c.s.c., et Marie-Claire DAVELUY, directeurs-adjoints.

Paul-A. MARTIN, ptre c.s.c., secrétaire.

Joseph BRUNET, directeur des cours.

Montréal, 4 novembre 1944.

_____.1945. Lettre adressée à Maurice Duplessis (Premier Ministre de la Province) en date du 16 mai. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal.

_____. 1952. Allocution lors de la collation des grades. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal. Document dactylographié de trois pages.

Denis, Laurent-G. 1961. École de Bibliothéconomie de l'Université de Montréal (successeur de l'École de Bibliothécaires de l'U. de M.). *Bulletin de l'ACBLF* 7 (3): 78-84.

_____. 1969. Lettre adressée à C.J. Bowie-Reed (Chef de la section des professions libérales et techniques, ministère fédéral de la Main d'œuvre et de l'Immigration) en date du 23 janvier. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal.

Desrosiers, Léo-Paul. 1942. L'École des bibliothécaires [sic]. *Le Devoir* (8 août): 1 et 8.

_____. 1943. Allocution lors de la collation des grades. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal. Document dactylographié de quatre pages.

_____. 1945a. Allocution lors de la collation des grades. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal. Document dactylographié de quatre pages.

_____. 1945b. La question des bibliothèques. *Le Devoir* (21 juillet): 8.

_____. 1948. Allocution lors de la collation des grades. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal. Document dactylographié de trois pages.

_____. 1949. Allocution lors de la collation des grades. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal. Document dactylographié de trois pages.

_____. 1951a. Document de « propagande » en date du 27 mars destiné à accompagner l'envoi, à 41 collèges, du prospectus de l'École. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal.

_____. 1951b. Extrait de l'allocution prononcée lors de la collation des grades. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal. Document dactylographié d'une page.

_____. [1959?]. L'École de Bibliothécaires donne maintenant ses cours à l'Université. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal. Document dactylographié de trois pages. (Il s'agit probablement d'un texte envoyé aux journaux à l'occasion de l'installation physique de l'École à l'Université de Montréal.)

Durand, Marielle. 1977. L'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal, 1937-1962. In: *Livre, bibliothèque et culture québécoise: mélanges offerts à Edmond Desrochers*, sous la direction de Georges-A. Chartrand. Montréal: ASTED, tome 2, p. 485-507.

L'École de Bibliothécaires célèbre son dixième anniversaire. 1948. *Lectures* 3(5) : 302

École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal. 1944. Procès-verbal de l'Assemblée des membres du Conseil d'administration de l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal en date du 26 octobre. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal.

_____. 1948. Procès-verbal de l'Assemblée des membres du Conseil d'administration de l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal en date du 16 décembre. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal.

_____. 1954. Lettres patentes constituant en corporation l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal en date du 7 juin. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal.

_____. 1955. Règlements de la Corporation de l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal en date du 22 octobre. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal.

Fauteux, Ægidius. 1938. Lettre à Jean Bruchési (Sous-ministre, Secrétariat de la Province) en date du 28 septembre. Fonds d'archives de l'EBSI, Service des archives de l'Université de Montréal.

Godbout, Claire. 1945. Montréal viendra aux Trois-Rivières. *La Revue des Bibliothèques* 1(3) : 21.

_____. 1946. L'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal viendra tenir aux Trois-Rivières la seconde session de ses cours d'été (1946). *La Revue des Bibliothèques* 2(2) : 29-30.

Le grâve rôle des bibliothécaires comme conseillers des lectures. 1951. *Le Devoir* (19 décembre) :1

Grenier, Hélène. 1942. Voici le... BIBLIOTHÉCAIRE! *L'Action universitaire* 9(4) : 6-9.

Héroux, Omer. 1941. On travaille tout de même... *Le Devoir* (24 septembre) : 1.

Lajeunesse, Marcel. 1977. La formation des bibliothécaires francophones au Québec depuis 1961 : l'École de Bibliothéconomie. In : *Livre, bibliothèque et culture québécoise : mélanges offerts à Edmond Desrochers*, sous la direction de Georges-A. Chartrand. Montréal : ASTED, tome 2, p. 509-526.

Lavoie, Cécile. 1961. Mémo adressé au Père Martin en date du 6 juin. Archives personnelles du Père Paul-Aimé Martin, c.s.c. Document dactylographié de deux pages.

Leduc, Joseph R. 1961. École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal. *Bulletin de l'ACBLF* 7(2) : 37-40.

Lusignan, Lucien. 1939. L'École de Bibliothécaires. *L'Action universitaire* 5(5) : 6.

Martin, Paul-Aimé, c.s.c. 1945a. Nos bibliothèques. *Le Devoir* (28 juillet) : 8.

_____. 1945b. Nos bibliothèques. *Le Devoir* (4 août) : 8.

_____. 1945c. Nos bibliothèques. *Le Devoir* (11 août) : 8.

McNally, Peter F. 1993. Fanfares and celebrations : anniversaries in Canadian graduate education for library and information studies. *The Canadian Journal of Information and Library Science / Revue canadienne des sciences de l'information et de bibliothéconomie* 18(1) : 6-22.

Morisset, Auguste-M. 1964. Hommage à Marie-Claire Daveluy. *Bulletin de l'ACBLF* 10(2) : 64-66.

_____. 1977. Marie-Claire Daveluy, bibliothécaire, bibliographe, écrivain [sic]. In : *Livre, bibliothèque et culture québécoise : mélanges offerts à Edmond Desrochers*, sous la direction de Georges-A. Chartrand. Montréal : ASTED, tome 1, p. 405-423.

Savard, Réjean et Cynthia Delisle. 1996. Discours sur la lecture et les bibliothèques enfantines au Québec, 1930-1960. *Cahiers de la recherche en éducation* 3(3) : 411-436.

Tanghe, Raymond. 1962. *L'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal, 1937-1962. En appendice : liste des fondateurs, des administrateurs, des professeurs, des diplômés et des travaux bibliographiques.* Montréal : Fides.

Vigeant, Pierre. 1945. Les bibliothèques. *Le Devoir* (14 février) : 1.

Canadiana
La bibliographie nationale
The National Bibliography

Maintenant sur CD-ROM!

Un nouveau produit de la
Bibliothèque nationale du Canada !

Couvrant les années 1973 à 1997, *Canadiana* répertorie et décrit une vaste gamme de documents produits au Canada. Le cédérom, avec plus de 1,2 million de notices, comprend également *Canadiana : Vedettes d'autorité* et *Carto-Canadiana*, ainsi que les manuels sur le MARC canadien.

Exploitez les grandes possibilités du cédérom *Canadiana* qui facilite la recherche et qui permet le catalogage dérivé et la vérification de renseignements.

Pour une démonstration : http://www.nlc-bnc.ca/canadiana/

Prix : 129,95 $ (139,05 $ en incluant la TPS de 7 %)
N° de cat. : SN2-2/1997-MRC

Pour placer une commande par :
Courrier : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0S9, Téléphone : (819) 956-4800, Télécopieur : (819) 994-1498, Internet : http://publications.pwgsc.gc.ca

Bibliothèque nationale du Canada
National Library of Canada
Canada